

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2022
- 5 décembre 2022 -



PROCÈS VERBAL

Le lundi 5 décembre 2022 à La Grainerie, 61 rue Saint Jean à Balma (31130), les membres de l'association Par Haz'Art se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 19h, sur convocation écrite faite par le bureau de l'association en date du 21 décembre 2022.

Une fiche de présence a été complétée et signée par les membres présents et à jour de leur cotisation, qui demeure en annexe au présent procès-verbal.

La-dite feuille de présence permet de constater que 28 membres de l'association sont présents, dont 17 votants. L'assemblée générale pouvant délibérer sans exigence de quorum, elle le fera en suivant l'ordre du jour suivant :

- Pot d'accueil ;
- Jeu d'interconnaissance entre les participants de l'Assemblée Générale ;
- Présentation du rapport moral par le président de l'association Thomas Riesser ;
- Présentation du rapport d'activité 2021-2022, des perspectives 2022-2023, du bilan financier 2021-2022 et du budget prévisionnel 2022-2023 sous forme de *world café* ;
- Questions complémentaires ;
- Vote des cotisations, du bilan moral, du bilan financier et du rapport d'activité ;
- Renouvellement du conseil d'administration ;
- Pot de fin.

- **19h – Pot d'accueil et jeu d'interconnaissance.**

Les membres sont invité·e·s à participer à un jeu permettant de connaître les prénoms des un·e·s et des autres et de lancer une dynamique propre à la discussion. Ce temps est animé par Muriel Dutrait, secrétaire de l'association.

- **19h45 – Rapport moral de l'association.**

Discours de Thomas Riesser, président de l'association. Le bilan moral est présenté dans un autre document.

- **20h – Présentation du rapport d'activité, des perspectives, du bilan financier et du budget prévisionnel sous forme de world café.**

En binôme, les membres du conseil d'administration et les salarié·e·s présentent le rapport d'activité 2021-2022, les perspectives des actions de l'association pour 2022-2023, le bilan financier 2021-2022 et le budget prévisionnel 2022-2023. Cette présentation dynamique et interactive permet à des petits groupes de participant·e·s à l'assemblée générale de passer huit minutes par table, selon les thématiques suivantes :

- ressources humaines
- événements & communication
- budget
- ateliers en inclusion (école de cirque pour tou·te·s)
- ateliers en institutions spécialisées.

Des versions numériques et papier du rapport d'activités sont aussi mises à disposition des membres de l'assemblée générale pour consultation.

- **20h45 : Questions diverses**

Lors de ce temps de discussion collective, plusieurs sujets sont soulevé par les membres de l'assemblée générale.

→ Boudu La Jongle :

Thomas Riesser revient sur le fait qu'il n'y a pas assez de forces vives pour lancer l'organisation d'une édition de Boudu la Jongle en 2023, et que l'éventualité de l'annulation de l'édition 2023 doit être mentionnée lors de l'assemblée générale. Il faudrait idéalement au moins sept organisateur·trice·s alors que seulement cinq l'édition passée. Le président rappelle que les organisateur·trice·s ont une vision globale de l'évènement, ce qui est différent des chef·fe·s de commission.

L'idée est de voir si des personnes sont intéressées pour se mobiliser pour mener des réflexions sur Boudu 2023, sachant que l'échéance des demandes de subventions est janvier-février 2023

Plusieurs pistes sont annoncées comme la possibilité d'organiser un cabaret-spectacle comme en 2021, d'organiser une version allégée de Boudu ou une pause en 2023 pour se laisser un temps de réorganisation pour l'année 2024.

La question budgétaire est soulevée, en rappelant que le déficit de l'édition 2022 est de 13 000 €.

Une participante souligne que l'école de cirque et le festival sont trop dissociés, et qu'il manque une communication en interne sur le fait de faire du lien entre nos élèves et Boudu la Jongle. Une piste pourrait être que des organisateur·trice·s passent dans les ateliers à la rentrée pour expliquer l'intérêt de Boudu la Jongle.

Un autre participant explique que dans l'organisation d'un autre festival dont il est organisateur lui-même, il est aussi difficile de renouveler des forces vives. Il·elle·s ont pallier à cette difficulté en faisant des fiches de poste et en envoyant des « offre d'emploi » bénévoles.

Il est alors décidé de créer une commission de réflexion composée de volontaires pour voir ce qui est possible et imaginable. Un jeu de main à titre individuel pour connaître la motivation des adhérent·e·s est proposé, sur le principe que plus la main est levée haut, plus la personne est motivée. Quelques personnes semblent motivées et sont invitées à recontacter Clara Collange, salariée en charge de l'évènementiel de l'association.

→ Créneau libre :

Le président de l'association Thomas Riesser rappelle ce qu'est le créneau libre, en auto-gestion de 19h à 23h tous les lundis. Il évoque la difficulté de trouver des adhérent·e·s motivé·e·s pour ouvrir, faire l'accueil et fermer le créneau libre.

Plusieurs pistes sont proposées :

- Créer une liste d'inscription pour être référent·e.
- Mettre en place une procédure de clefs (ouverture et fermeture).

Il ressort des discussions l'idée de créer un groupe WhatsApp entre adhérent·e·s motivé·e·s pour rejoindre une commission « Créneau Libre », ce qui pourrait à terme, devenir un bon vivier pour chercher des bénévoles lors des évènements.

→ Les adhésions :

La question est soulevée de créer une adhésion spécifique aux personnes morales, notamment des compagnies qui viennent emprunter du matériel.

Plusieurs pistes sont proposées :

- Des adhésions individuelles au sein des associations partenaires
- Si le prix est « à partir de », les partenaires risquent donner le minimum, et compliqué au niveau comptable pour s'y retrouver.

Idée de maintien à 10 € pour les personnes physiques. *Statu quo* pour les personnes morales pour l'instant.

→ Le coût des ateliers :

Une adhérente mentionne le fait que le tarif a augmenté cette année et qu'il est difficile pour certain·e·s adhérent·e·s d'être à la fois élève à l'année et de s'inscrire à des stages.

21h20 : Votes :

Sur 17 personnes ayant le droit de vote (à jour des cotisations).

Vote du rapport moral :

- contre : 0
- pour : 16
- abstention : 1

Le rapport moral est voté à la majorité.

Vote du bilan financier :

-contre : 0
-pour : 13
-abstention : 4

Le bilan financier est voté à la majorité.

Vote du rapport d'activités :

-contre : 0
-pour : à l'unanimité
-abstention : 0

Le rapport d'activité est voté à l'unanimité.

Vote de la cotisation :

-contre : 1
-pour : 16
-abstention : 0

Les montants des cotisations sont votés à la majorité.

Une réflexion sera menée pendant l'année 2023.

21h30 : Renouvellement du Conseil d'Administration

Thomas Riesser revient sur la fréquence des réunions du conseil d'administration (environ six par an) et sur les enjeux du conseil d'administration, notamment réfléchir aux grandes orientations. Il rappelle que cinq personnes composent le conseil d'administration en 2021-2022.

Isabelle BORG quitte le conseil d'administration.

Thomas RIESSER, Stéphanie-Patricia TOREST, Muriel DUTRAIT et Fannie GASTELLU ETCHEGORY se représentent.

Lise BARRIQUAND, Naïna DABOVILLE et Swana RIESTERER se présentent par mandat (respectivement donné à Thomas RIESSER, Emma OMER et Stéphanie-Patricia TOREST).

Vote de la composition du Conseil d'Administration

contre : 0
pour : 17
abstention : 0

L'assemblée générale vote à l'unanimité pour la composition du conseil d'administration suivante :

- Thomas RIESSER
- Stéphanie-Patricia TOREST
- Muriel DUTRAIT
- Fannie GASTELLU ETCHEGORY
- Lise BARRIQUAND
- Naïna DABOVILLE
- Swana RIESTERER

21h50 : L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée. S'ensuit un petit pot de fin.

Le président, Thomas RIESSER



La secrétaire, Muriel DUTRAIT



La trésorière, Isabelle BORG



Association Par Haz'Art
61, Rue Saint Jean - 31130 BALMA
Tél : 05 61 80 25 49
parhazart@gmail.com
Siret 441 441 920 00069